

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 34/2016-2021

Entente Mèbre et Sorge : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 9 - Bois/Villars

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 34/2016-2021 s'est réunie dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif de Chisaz le Lundi 14 mai 2018 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

CDC	Patrick Martin	
	Alexandre Jaggi	
	Philippe Jaunin	
ROLC	Jacques-Edouard Germond	
	Marcela Fiori	
PS	Snezana Olela	
	Michel Walter	président-rapporteur

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Nathalie Jatton qui est aussi l'actuelle Présidente de l'Entente Mèbre et Sorge, elle était accompagnée par Monsieur Philippe Porqueddu, spécialiste « réseau eau usée » du Bureau Ribl en charge de la planification et de la bonne réalisation des travaux.

Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses aux diverses questions.

Présentation générale

La séance commence par une brève introduction de Madame la Municipale :

Dans le cadre de l'assainissement générale du bassin versant entre Mèbre et Sorge, Crissier utilise deux tronçons de collecteurs pour l'évacuation de ses eaux usées en système séparatif. A la jonction des deux collecteurs en aval des voies de l'autoroute, toutes les eaux usées de Crissier se retrouvent dans un seul et unique collecteur pour l'acheminement à la STEP de Vidy.

Etant donné que la demande de ce préavis fait partie du plan d'évacuation des eaux PGEEi qui a démarré en 2008 le processus d'entretien de ces canalisations, et que

cela représente toujours de grosses sommes, la Municipalité a fixé un rythme d'une seule demande de ce type par année.

L'ensemble des travaux sur ce système de canalisations d'eaux usées a été divisé en différents tronçons et l'ordre sur lequel les travaux ont eu effectivement lieu a été défini suivant l'urgence définie en fonction de l'état intérieur dévoilé par caméra TV.

Le tronçon concerné par le préavis est situé au dessous du cours actuel de la Sorge à Ecublens parallèlement à l'avenue du Tir Fédéral.

Dans le planning général 9 tronçons ont été « chemisé » jusqu'à présent et il en reste encore 7 à traiter.

Les travaux de chemisage de chaque tronçon sont des travaux extrêmement lourds et surtout dans le cadre de ce tronçon il faut établir toute une série de « by-pass », à la fois du flux de la canalisation elle-même, celui du cours d'eau et de toutes les entrées provenant des bâtiments avoisinants, ceci pour être en mesure de travailler à sec.

Etant donné que chaque « chemise ou gaine d'étanchéité » peut avoisiner les 20 à 30 tonnes, on peut s'imaginer la difficulté de la mise en œuvre.

Pour conclure, Madame la Municipale des travaux invite chaque Conseillère et Conseiller à se rendre sur le terrain pour observer un tel travail qui est toujours spectaculaire.

En ce qui concerne les clés de répartition des coûts des travaux entre les différentes communes de l'entente :

- La Clé initiale de l'entente était basé sur le coût des travaux lors de la mise en œuvre en 1960.
- La clé en vigueur actuellement est basée sur la longueur du réseau utilisé et le débit généré par chaque commune. Toutes les communes de l'entente sont toutes sur le modèle séparatif à des degrés divers, et Crissier est en tête de liste concernant le nombre de bâtiments raccordés en séparatif.
- C'est pour cela que Crissier a fait opposition lors de la construction de la nouvelle STEP de Vidy car Lausanne est actuellement dans l'incapacité de traiter toutes ses eaux usées en mode séparatif, la station est donc dimensionnée pour traiter les eaux claires de Lausanne.
- La nouvelle clé incluant la nouvelle STEP va tenir compte de ce fait et Crissier sera bénéficiaire d'une somme de 50'000.- par année pour tenir compte de cet état d'avancement dans le système séparatif.

La clé se calcule chaque année car on la ré-ajuste en fonction de la consommation annuelle mesurée sur la commune.

Aspect technique

M. Ph. Porqueddu nous présente alors une série de « slides » (voire annexe) pour illustrer le détail technique des travaux à entreprendre dans le cas très particulier de ce tronçon. Etant donné sa situation directement en dessous du cours naturelle de la rivière « Sorge » , deux cas de fuite dommageable peuvent se produire :

- en cas de crue du cours d'eau, donc forte mise en charge par l'eau de la rivière, l'eau claire va s'infiltrer dans le collecteur par les joints déficients.
- à l'inverse une forte pression interne des eaux usées dans la canalisation peut provoquer le refoulement des eaux-usées dans l'eau claire de la rivière et provoquer alors une pollution de la Sorge.

Le processus de mise en séparatif est particulièrement lourd pour les propriétaires car si leur bâtiment a été construit sur le mode du raccordement « unitaire », pour les mettre en séparatif la commune doit envoyer un courrier spécifiant les travaux à effectuer par les propriétaires accompagné du délai pour la mise en œuvre.

Et dans le cadre du nouveau règlement sur l'évacuation des eaux, une taxe supplémentaire est perçue si le raccordement du bâtiment est en mode unitaire. Dans le cadre des eaux de ruissellement générées par les entreprises (bétonnage des surfaces) une taxe « Eau Claire » est aussi perçue.

Discussion :

Deux commissaires ont posé la même question dans des formulations légèrement différentes :

En 1960 le dimensionnement de la conduite d'un mètre de diamètre a t'il été prévu correctement et pourra t-il contenir les eaux usées générées par les nouveaux quartiers construits, en construction actuellement ainsi que les quartiers futurs ?

Réponse donnée par le spécialiste :

Avec ce que l'on connaît aujourd'hui, l'acheminement de toutes les eaux-usées y compris les débits supplémentaires générés par les nouveaux habitants dans l'Ouest Lausannois.

En 1960 le dimensionnement était bon et a bien été défini pour le long terme, car aujourd'hui il y a encore une grande quantité d'eau claire qui ne devrait pas y être, car la mise en séparatif n'est pas terminée.

Il est vrai que avec 30'000 Hab. de plus uniquement dans le mode unitaire (c'est à dire non-séparatif) il y aurait un problème de capacité d'évacuation.

Avec le diamètre actuel et que de l' « eau usée », c'est à dire tout en séparatif, il y a la capacité pour 100'000 Hab. dans cette zone de l'Ouest Lausannois.

Recommandation de la commission

Tous les collecteurs ont une durée de vie de 80 ans. Avec le chemisage tronçon par tronçon tel que proposé, la durée de vie est prolongé de 40 ans. Les travaux demandés sont importants, mais l'entretien mis en œuvre dans le cadre du PGEE vaut la peine car la valeur à neuf de la totalité de notre réseau sur l'Ouest Lausannois est évalué à 100 Millions CHF.

C'est donc à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers
d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 19 mai 2018
Au nom de la commission
Le président-rapporteur
Michel Walter